

SCP - SERVICE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Le « Service de la Culture et du Patrimoine » (S.C.P.), créé par la délibération n°2000-138 / APF du 9 novembre 2000, est né de la restructuration du « Service de la Culture » et des départements de l'archéologie et des traditions orales du « Centre Polynésien des Sciences Humaines – Te Anavaharau ».

L'arrêté n° 1620 / CM du 24 novembre 2000 organise le fonctionnement du S.C.P. et l'investit de quatre missions fondamentales depuis le 1^{er} janvier 2001 :

- la préservation et le rayonnement des langues polynésiennes,
- la protection, la conservation, la valorisation et la diffusion du patrimoine culturel, légendaire, historique et archéologique de la Polynésie française,
- la programmation, la coordination et le suivi des actions concourant au développement culturel et artistique,
- l'élaboration de la réglementation et le suivi de son application dans tout domaine de sa compétence.

Le service est également appelé à participer à l'élaboration de toutes conventions et programmations financières ayant trait aux missions sus-évoquées et est en charge de la mise en œuvre des dispositions de la délibération n°93-27/AT du 8 avril 1993 portant aménagement de la fiscalité douanière applicable à l'importation et à l'exportation des objets d'art, de collection et d'antiquité.

Enfin, un comité scientifique placé auprès du chef du S.C.P. est notamment consulté pour l'évaluation des programmes d'actions proposées et de leurs résultats.

1 – BILAN D'ACTIVITE 2004

1.1. LES ACTIVITES DU BUREAU ADMINISTRATION ET FINANCES

Le Service de la Culture et du patrimoine est appelé à participer à l'élaboration de toutes conventions et programmations financières ayant trait aux missions évoquées dans l'arrêté n° 1620 / CM du 24 novembre 2000 et est chargé du suivi de ces conventions et de la mise en œuvre des obligations contractées.

1.1.1. Les subventions

Les dossiers de demande de subventions sont instruits pour les uns par le Ministère et pour les autres par le Service de la Culture et du Patrimoine. Les subventions accordées en 2004 figurent avec leur montant sur le tableau ci-après.

L'audit Deloitte (module « Association ») met l'accent sur la rigueur nécessaire à l'instruction d'un dossier: attribution de subventions par rapport à des objectifs, mise en place d'une convention interne fixant les obligations de chaque contractant (le S.C.P. et l'Association). Ce rapport insiste aussi sur l'exercice d'un contrôle sur dossier et sur place, l'échelonnement des sommes versées et l'examen de la situation financière des associations subventionnées.

Il est urgent qu'une réflexion sur une grille d'analyse portant sur le suivi de chaque dossier soit envisagée (cadre-type pour les services publics subventionnant).

INTITULE	OBJET	MONTANT (F CFP)
657-501 Subvention à l'Académie Tahitienne AT – Fare Vana'a AT – Fare Vana'a	Versement subv. 1 ^{er} semestre 2004 Versement du solde 2004.	12.500.000 12.500.000
657-505 Subvention au Musée de Tahiti et des Iles	Conservation collect. Ornithologie Audit	500.000 1.000.000
657-506 Subvention pour l'aide à l'édition Ass. AGAPE Musée de Tahiti et des Iles	Edition du guide des artistes de P.F. Réédition 2 ouvrages de Karl Von den Steinen Publication du cahier du patrimoine n°7	600.000 6.300.000 800.000
657-508 Subvention pour le développement culturel Ass. Te Aha te reo Ass. Cie des Parenthèses Ass. Cmté organisateur Vakauhi Race Ass. Cmté organisateur Vakauhi Race Ass. Musicale et culturelle polynés. Ass. Musique Polynésienne Ass. Tamariki Poerava Ass. Les Grands Ballets de Tahiti Ass. Sportive Jeunesse Tupaerui – SV Ass. AGAPE TFTN Ass. Tama U'i Rau MTI-TFI MTI-TFI Ass. Editeurs de Tahiti et des Iles	Manif. culturelles Journées Patrimoines Ateliers théâtre à Tahiti, Moorea et Marquises Organisation de la 2 ^e édition Vakauhi Concours de chants à Auckland Org. 4 ^e édition Festival. de la Musique Location Pavillon Baltard 3 ^e Festival musique polynésienne Déplacement artistique et culturel en NZ et aux Iles Cook 2 tournées suppl. à LAX et en France Participation 2 ^e édition interquartiers Exposition. à Nouméa Acqui. d'ouvrages pour ses bibliothèques Activités musicales en faveur des jeunes Expo. « La culture s'expose » Expo. « Va'a » Org. 3 ^e Salon du Livre à To'ata (Tahiti) Publicité et com. Journées du patrimoine	400.000 700.000 1.000.000 300.000 1.000.000 600.000 800.000 500.000 400.000 1.500.000 2.000.000 400.000 5.400.000 3.600.000 1.500.000

MTI-TFI	Cours de perfectionnement	2.700.000
Hula Halau o Makala Pua	Rencontre sportive et culturelle inter-quartiers de pirogues	500.000
Ass. Sportive Jeunesse Tipaerui	Déplacement culturel à Huahine du 6 au 12/06/04	400.000
Coopérative scolaire de l'école de Maatea	Himene patitifa 2004	
Ass. Te Niu	Concours littéraires Prix du Président	200.000
Ass. Aha Tau	Concours littéraires Prix du Président	1.500.000
Ass. Aha Tau	Echange cult. entre les jeunes poly. et maori	3.070.000
Ass. Te U'i Api no Taunoa	Participation de ces éditeurs au Salon du Livre de l'Outremer	1.200.000
Ass. Editeurs de Tahiti et des Iles		600.000
		1.080.000
657-509 Subvention à l'Académie Marquisienne	1er versement crédits fonctionnement 2004	7.500.000
Académie Marquisienne		
Subvention pour l'organisation du Heiva		
Ass. Manureva i te ra'i Matuatini	Heiva 2004 à Rurutu	1.000.000
Ass. Tiurai i vaira'o	Heiva 2004 à Vairao	200.000
Ass. Tomite Taurua no Papeete	Heiva Tumu Nui 2003	500.000
TOTAL GENERAL		74.750.000

1.1.2. Les conventions

Le Service de la Culture et du Patrimoine a poursuivi ses actions en faveur de la conservation et de la protection des fonds iconographiques et initié une opération de numérisation des fonds sonores dont il dispose.

Il a notamment contribué à la préparation du FIFO en partenariat avec l'institut de la communication audio-visuelle (I.C.A.) et la Maison de la culture – *Te fare tauhiti nui* (T.F.T.N.).

Par ailleurs, les travaux scientifiques continuent à être soutenus financièrement, car ils constituent l'essentiel du contenu des dossiers publiés par le S.C.P..

L'état ci-après reprend les montants et les destinations des prestations accordées en 2004. Les dossiers sont instruits exclusivement par le S.C.P..

INTITULE	PRESTATAIRE	MONTANT (F.CFP)
1) Convention n° 4°0001 du 16/03/2004 Réalisation d'une mission d'expertise sous-marine d'un t'i'i (île de Raivavae)	Antenne du Groupe de Recherche en Archéologie Navale en Polynésie française (G.R.A.N.)	383.090
2) Convention n° 4°0101/MEC/SCP du 28/09/2004 Mission documentaire d'indexation et de classement du fonds photographique du service de la culture et du patrimoine	Adelheid Baumgartner - Lesage	900.000
3) Convention n° 4°0001/MCL/SCP du 29/12/2004 Travaux de digitalisation de données archéologiques recueillies sur l'île de Maupiti	Eric CONTE	300.000 f
4) Convention n° 4°0149/MEC/SCP du 14/10/2004 Préparation du deuxième festival du film documentaire océanien à Tahiti	R.F.O Polynésie	2.500.000
5) Convention n° 4°0164/MEC/SCP du 21/10/2004 Travaux de recherche ethno-archéologique de l'atoll de Temoe (archipel des Gambier)	Eric CONTE	1.200.000
6) Convention n° 4°0165/MEC/SCP du 21/10/2004 Travaux de numérisation du fonds sonore ethnographique du service de la culture et du patrimoine	Tuhiva LAMBERT	750.000
TOTAL GENERAL		6 033 090

1.1.3. La réglementation

Le Service de la Culture et du Patrimoine est chargé d'élaborer la réglementation en matière de protection et de conservation du patrimoine et de veiller à son application.

Le Code de l'Aménagement reste le cadre juridique de référence permettant la réglementation nécessaire à la protection et à la conservation du patrimoine. Les textes sont insuffisants et par conséquent, les interventions du S.C.P. sont carencées. Aussi, il est urgent qu'un code juridique soit élaboré ou renforcé en s'inspirant de ce qui se fait en Métropole et dans la région Pacifique.

1.1.4. La Communication, l'Informatique

Le Service de la Culture et du Patrimoine au titre de la coordination et du suivi des actions concourant au développement culturel et artistique rassemble les informations et documentations relatives au domaine culturel et artistique et peut en assurer la diffusion par tous les moyens.

Le sentiment de la nécessité de constituer un chargé de communication émerge dans le Service en juillet 2004 face au constat d'un manque de visibilité des missions et des actions du S.C.P. par le grand public et d'une carence dans l'information des agents sur les projets du Service. Aussi, une réflexion en est résultée sur la manière dont le S.C.P. doit communiquer en externe et en interne pour une meilleure compréhension et utilisation des compétences du Service.

Depuis, des dispositifs de communication sont mis en œuvre en privilégiant l'aspect transversal des réalisations et en formulant les nouveaux concepts : rencontre avec les élèves de BTS Tourisme, médiatisation des travaux de restauration, préparation des Journées du Patrimoine, projet de quizz culturel, mise en valeur des légendes.

Depuis le mois d'avril 2004, un géomaticien a été recruté et mis ponctuellement à la disposition du Bureau archéologie pour réaliser en priorité des documents cartographiques sur lesquels apparaissent des sites identifiés par le S.C.P. et classés.

Les ressources financières du S.C.P. ont permis l'édition du numéro 3 des Dossiers de l'Archéologie et le numéro 8 des Cahiers du Patrimoine qui sortiront pendant le premier trimestre 2005.

1.1.5. Les Ressources Humaines

En matière de ressources humaines, l'Administration du S.C.P. s'est attachée à répondre au mieux aux besoins exprimés au sein des bureaux techniques, en terme notamment de recrutement et de renforcement des compétences dans les domaines d'intervention relevant de leurs prérogatives.

La précarité du recrutement fragilise cependant l'investissement des agents non permanents (en contrat à durée déterminée), et le manque de formation continue (réactualisation des connaissances) freine l'évolution et l'efficacité de certains bureaux.

1.2. LES ACTIVITES DES BUREAUX TECHNIQUES

Le S.C.P. intervient dans des champs disciplinaires particuliers (archéologie, histoire, traditions, linguistiques, ethnologie...) et par le biais d'une programmation d'actions ou une coordination d'initiatives (développement culturel et artistique, promotion des langues polynésiennes.).

Les usagers du S.C.P., les aménageurs-promoteurs culturels, le public spécialisé et le grand public font appel aux compétences citées ci-dessus et se rendent aussi, à l'espace documentation - information dont le S.C.P. dispose depuis peu.

La filière administrative jusqu'ici en inflation au S.C.P. laisse progressivement du terrain à la filière technique qui doit encore être confortée et renforcée.

1.2.1. Le Bureau Archéologie

Le Service de la Culture et du Patrimoine, au titre de la protection, de la conservation, de la valorisation et de la diffusion du patrimoine instruit les demandes, effectue le suivi des chantiers de fouilles, de prospection, établit l'inventaire des sites, procède à des travaux de recherches, assure la diffusion des données scientifiques.

Les missions exécutées en 2004 sont principalement :

- ❖ La réalisation de la carte archéologique : l'inventaire comprenant les sites historiques et légendaires référés sur le terrain, dans les sources bibliographiques et les archives, a abouti à la constitution, en 2004, de 863 nouvelles fiches de données ;
- ❖ La gestion des sites classés : deux opérations de restauration, l'une à *Fare hape* (Papenoo) et l'autre au *Marae Taata* (Paea) ;
- ❖ L'instruction des documents d'urbanisme : dans le cadre des PGA et des autorisations de travaux et de constructions ;
- ❖ Les fouilles archéologiques : des diagnostics et prospections-inventaire ont été réalisés pour répondre à des demandes d'autorisation de travaux, pour assurer la conservation d'un site ; et vérifier d'éventuelles découvertes (cf. *Tii* dans le lagon de Raivavae).

Des demandes de fouilles programmées ont reçu un avis favorable du Comité scientifique.

- ❖ La diffusion des connaissances et des publications : par des visites guidées d'associations culturelles, par conférence de presse, par la présentation de poster, par la participation à la rédaction du Cahier du Patrimoine n° 7, de dépliant, par la production des « Dossier de l'Archéologie Polynésienne » n°2 et 3.

Le Bureau archéologie a accueilli de juillet à septembre des étudiants doctorants en préhistoire océanienne, en stage de formation.

1.2.2. Le Bureau Traditions et langues

Au titre du rayonnement des langues polynésiennes, le Service de la Culture et du Patrimoine initie toute action et tout programme concourant à la préservation et à la valorisation de ces langues, recueille toutes traditions orales, savoir-faire traditionnels, attitudes et gestuelles ayant trait au patrimoine culturel.

Les missions exécutées en 2004 se sont articulées autour des six points suivants :

- ❖ La transmission du Savoir et savoir-faire par des animations, des rencontres, des apprentissages et des interventions dans le cadre des Journées du Patrimoine, de l'Arbre, de la Culture polynésienne et du Tourisme : le public visé a été les élèves, les enseignants et le grand public : des projets transversaux avec l'Education et les établissements administratifs publics promoteurs sont tentés (Culture / Education, Culture / Tourisme, Culture / Développement rural, etc...) ;
- ❖ La prospection pour la mise en place d'itinéraires du Patrimoine en vue d'une publication : un parcours ethno-archéo-botanique dans la vallée de *Papenoo* est identifié ;
- ❖ La collaboration au contenu de l'exposition vaa réalisée au Musée de Tahiti et des Iles ;
- ❖ La transcription de recueils audio réalisés dans le cadre d'une thèse en santé publique ;
- ❖ La participation aux Commissions Locales d'Aménagement (C.L.A) afin de proposer des dispositifs de protection et de conservation (constitution d'une mémoire communale) ;
- ❖ La traduction et la correction des écrits produits par les agents du S.C.P. et par les consultants extérieurs.

1.2.3. Le Bureau du Patrimoine Historique

Au titre de la protection, de la conservation, de la valorisation et de la diffusion du patrimoine historique, le Service de la Culture et du Patrimoine recueille, conserve et étudie tous documents ayant trait au patrimoine historique et participe à la valorisation et à la diffusion de ce patrimoine et de la culture du peuple *maohi*.

Ce bureau créé depuis juillet 2004 a été dissocié de la documentation et est tenu par une historienne, spécialiste en histoire polynésienne. Les objectifs demandés ont été traités dans l'ordre suivant :

- Mise en place de cartographie historique mettant en évidence les sites de bataille (cf. guerre franco-tahitienne) ;
- Analyse de textes anciens et particulièrement les courriers du missionnaire James KEKELA ;
- Participation à la rédaction de textes de l'exposition « Tranche d'Histoire - Histoire tranchée de 1797 à 1977 » ;

- Elaboration d'un programme expérimental d'histoire réservé aux élèves du CJA ;
- Intervention dans le cadre des PGA ;
- Préparation du Salon du Livre du mois d'avril 2005 ayant pour thème « Littérature et Patrimoine » ; des écrits de la période XIX^{ème} seront présentés dans leur contexte historique.

1.3. LE BUREAU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

Au titre de la programmation, de la coordination et du suivi des actions concourant au développement culturel et artistique, le Service de la Culture et du Patrimoine conseille et assiste les établissements publics, rassemble les informations et la documentation relatives au domaine culturel et artistique.

Ce bureau créé depuis le mois de juillet 2004 est animé par un plasticien spécialiste de la sculpture polynésienne.

L'essentiel du travail a consisté au recueil et à la prospection des sites à exploiter pour des manifestations spécifiques et aux réalisations possibles de partenariat avec les associations à vocation culturelle pour des projets précis : projet d'implantation d'un amphithéâtre à ciel ouvert dans les jardins de *Vaipahi*, projet de reboisement et d'aménagement du site de *Taputapuatea*, projet d'un itinéraire santé / archéo à *Faone*, projet d'un espace culturel à *Tautira*. L'ensemble de ces projets n'a pas pu cependant être validé par manque de concertation des compétences concernées.

La formation de plasticien de l'agent a permis la restauration, la restitution et la réinstallation d'un *tii* originaire de *Moorea*, dans la propriété KELLEY.

Des interventions ponctuelles dans les écoles (fabrication et utilisation du *vivo ihu maohi*) et dans le cadre des PGA évoquent les réponses et les propositions concrètes aux diverses demandes du S.C.P..

1.4. LE BUREAU DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

Au titre de ses missions, le Service de la Culture et du Patrimoine est chargé de la protection, de la conservation, de la valorisation et de la diffusion du patrimoine archéologique, légendaire et historique. Il valorise et diffuse le patrimoine susmentionné ou participe à sa valorisation ou à sa diffusion.

Il assure également la diffusion et l'exploitation des données scientifiques et leur vulgarisation auprès de l'ensemble de la collectivité polynésienne.

Il rassemble les informations et la documentation relatives au domaine culturel et artistique et peut en assurer la diffusion par tous moyens.

Ces missions qui sont, pour l'essentiel, celles du bureau de documentation et information, se sont traduites en 2004 par la mise en œuvre des opérations suivantes :

- ❖ Poursuite du recollement et de l'inventaire des différends fonds patrimoniaux détenus par le service (Fonds bibliographique, d'archives, cartographique, photographique, sonore, audiovisuel) ;
- ❖ Traitement des documents : Acquisitions, vérification, collation, estampillage, enregistrement, cotation, équipement, signalétique ;
- ❖ Poursuite de l'informatisation du fonds bibliographique. La base de données sur File maker pro a été enrichie de **1368 nouvelles fiches** et compte aujourd'hui **4646 fiches** ;
- ❖ Ce fonds croît régulièrement grâce aux achats d'ouvrages, copies, dons, téléchargement d'articles sur Internet, abonnements et rapports fournis par le service, dépouillement de journaux scientifiques.
- ❖ Evaluation du fonds photographique et poursuite du trie, classement, inventaire et informatisation de ce fonds. Enrichie en 2004 de **8474** nouvelles données, la base compte actuellement **22 792** données.
- ❖ Inventaire du fonds sonore amorcé : recollement, tri, classement, repérage des cassettes transcrites. Recherche des transcriptions dans les archives des Traditions orales. Ajout des lettres de recommandations dans les transcriptions, reliure, et listing (39 transcriptions).
- ❖ numérisation du fonds sonore : 50 heures d'enregistrements issus du programme de sauvetage du patrimoine ethnographique (PSPE) ont été entièrement nettoyées et numérisées. Chaque enregistrement a été gravé sur 2 CD, à savoir, 1 original et 1 copie. Les CD sont qualifiés de « mixte », c'est-à-dire, qu'il intègre à la fois les enregistrements audio mais également un dossier word comprenant des renseignements documentaires. Les 50 heures sont également enregistrées sur disque dur externe (fichier wave).
- ❖ Rédaction et publication d'une brochure sur le *marae* Arahurahu (2000 exemplaires).
- ❖ Mise en place d'une revue de presse chronologique et thématique.

2 – PRINCIPAUX PROJETS OU PERSPECTIVES POUR 2005

2.1. ADMINISTRATION ET FINANCES

- ❖ poursuite de la réflexion sur le D.U.O.G, avec précision des fiches de postes et de recrutement de compétences dans la filière technique en priorité ;
- ❖ conception et élaboration d'un « Code de la Culture et du Patrimoine » inspiré du cadre « aménagement de la Polynésie française » ;
- ❖ recueil des demandes de formation, définition des priorités et mise en place des sessions de formation : initiation à l'utilisation des logiciels utilisés dans la fonction : en interne ; nouvelles technologies informatique pour Arc View, manipulation du scanner et du téodolite, des techniques de dessin et documentaires
- ❖ rigueur dans l'instruction des dossiers de subventions et des conventions, et contrôle de la réalisation des projets subventionnés (recommandations du cabinet d'audit Deloitte) ;
- ❖ des plans de communication systématiques vers l'extérieur dès que les actions apparaissent comme originales et porteuses, ainsi que vers l'intérieur pour l'information sur les missions en cours, à intégrer dans la culture du S.C.P., la passerelle que peut constituer le bureau communication.

2.2. DOCUMENTATION ET INFORMATION

Développer les points suivants :

- ❖ La conservation et le conditionnement des documents :

- Aménager un espace de conservation des fonds sonores et photographiques aux normes.
- Acquérir du mobilier et des fournitures pour la conservation.
- ❖ La gestion informatique des données patrimoniales :
 - Acquérir un logiciel de documentation performant : Alexandria.
- ❖ Sauvegarder le patrimoine sonore et photographique par :
 - Nettoyage et numérisation du patrimoine sonore.
 - Numérisation du patrimoine photographique (Achat d'un scanner pour photo/diapo).
- ❖ Développer une politique d'acquisition d'ouvrages.
- ❖ Poursuivre l'inventaire et l'informatisation des documents et les rendre accessible.
- ❖ Former les agents de la documentation.
 - numérisation du patrimoine sonore et photographique et archivage et informatisation du fonds photographique ;
 - conservation et conditionnement des documents dans un espace adapté ;
 - acquisition régulière d'ouvrages échelonnée parallèlement à l'installation du mobilier adapté ;
 - publication culturelle (marae arahurahu, fortins de Punaauia, etc...).

2.3. ARCHEOLOGIE

- ❖ poursuite de l'inventaire des sites aux îles sous le vent et de la restauration du Marae Taata, des opérations de sauvetages archéologiques ;
- ❖ formation des contractants « chantiers de développement local » (C.D.L.) et « chantiers d'intérêt général » (C.I.G.) dans la prospection, fouilles et entretien des sites ;
- ❖ projet de convention fixant la coopération avec les chercheurs du Groupement de recherche 2834 du C.N.R.S. (G.D.R.) sur un programme à déterminer ;
- ❖ publication du dossier de l'archéologie polynésienne n°4 : « Bilan de la recherche 2003-2004 » ;

2.4. TRADITIONS

- ❖ reprise des travaux de transcriptions et réactualisation du programme de sauvetage du patrimoine ethnologique ;
- ❖ réalisation de la publication sur le parcours ethno-archéo-botanique dans la vallée de la Papenoo ;
- ❖ participation à la mise en œuvre de l'exposition Tapa (2006) avec le Musée de Tahiti et des Îles.

2.5. DEVELOPPEMENT CULTUREL

- ❖ recueillir les initiatives en faveur de l'art contemporain, du théâtre, des montages de spectacles, des chants (classique, modernes, traditionnels) ;
- ❖ prendre contact avec les associations culturelles et programmer des actions vers les îles ;
- ❖ répertorier les besoins des établissements à vocation culturelle ;
- ❖ mise en place des maisons d'artistes, assurer l'animation et prendre contact avec les artistes de l'extérieur : écrivains, sculpteurs, peintres...

2.6. OUVERTURE D'UN BUREAU EDUCATIF

- ❖ chargé d'établir les passerelles nécessaires entre les secteurs culturel et scolaire ; programmation des visites, activités et évènements en liaison avec les contenus pédagogiques, mise en place d'ateliers.

2.7. PARTICIPATION AUX EVENEMENTS 2005

- ❖ Salon du Livre sur le thème « Littérature et Patrimoine », constitution de posters ou bannières évoquant les écrits produits par des polynésiens ou ayant influencé la vie des polynésiens ;
- ❖ Réflexion à envisager sur le type de participation aux actions dites pérennes dans le cadre des Journées du Tourisme, de l'Arbre, de l'Environnement, du Livre etc...

2.8. COLLABORATION ET FEDERATION AUTOUR DU PROJET D'UN CADRE JURIDIQUE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE MATERIEL

- ❖ fournir au juriste chargé du dossier les éléments nécessaires à la création d'un code juridique pour la protection du patrimoine matériel.

3 – ORGANISATION DU SERVICE EN 2004

Le Service de la Culture et du Patrimoine s'organise en plusieurs espaces :

- ❖ Espace administration et finances : en charge du suivi administratif et financier des dossiers, de la gestion des ressources humaines, des moyens généraux du Service, de la réflexion d'un cadre juridique en matière de réglementation ;
- ❖ Espace technique et scientifique : en charge d'une étude, de la sauvegarde, la conservation, la valorisation et la diffusion du patrimoine culturel du Pays et du développement culturel, artistique et linguistique ;
- ❖ Espace communication – informatique : en charge de la diffusion des informations relatives au domaine culturel en interne et en externe et des dispositifs de communication en faveur du grand public concernant les actions concourant au développement culturel menées par le S.C.P. ;
- ❖ Espace documentation et information : en charge de la gestion, du développement et de la diffusion des fonds documentaires.

4 – PRINCIPAUX MOYENS MIS A DISPOSITION DU SERVICE

4.1. MOYENS HUMAINS

- 9 postes de catégorie A dont 1 mis à la disposition de la Maison de la Culture ;
- 9 postes de catégorie B ;
- 6 postes de catégorie C ;
- 8 postes de catégorie D dont 1 mis à la disposition de la Maison de la Culture.
- 1 poste CEAPF de catégorie A, issu du secteur Education, mis à disposition du S.C.P.

Un redéploiement des moyens humains a été effectué et s'est concrétisé par l'ouverture de deux bureaux techniques, celui du Développement Culturel et Artistique et celui de la Communication, et par l'autonomie d'un bureau tenu par une historienne.

Des créations de postes sont à envisager en ethnologie, archéologie et linguistique, parallèlement à la réintégration des postes mis à disposition de la Maison de la culture.

Un projet de réaménagement et d'extension du service a été présenté dans le cadre du contrat de développement, mais n'a pas été retenu. Il reste néanmoins d'actualité.

4.2. MOYENS MATERIELS

- Locaux : la réaménagement des locaux de la SCP. situés à la Pointe de Nu'uroa à Punaauia est à revoir (réseau informatique, téléphonique et électrique).

Le pôle administration et finances ramené à Punaauia au mois d'octobre occupe deux salles du rez-de-chaussée ainsi que le studio réservé jusqu'ici à l'accueil de stagiaires. La reconstitution des espaces s'est opérée de manière progressive avec un secteur « accueil » et « développement culturel » au rez-de-chaussée, la « comptabilité » au niveau du studio, et le reste à l'étage (bureaux techniques et administratifs) ;

- ◊ Parc véhicule : le S.C.P. dispose de quatre véhicules dont deux tout terrain, une voiture de service et une voiture de fonction ;
- ◊ Parc informatique : les agents sont en partie dotés d'ordinateurs et de certains logiciels spécialisés suivant leurs spécificités, mais ces équipements restent toutefois insuffisants, voire inadaptés ou incompatibles ;
- ◊ Matériels divers et spécialisés : archéologie, traditions et documentation.

4.3. RESSOURCES FINANCIERES

Le budget de fonctionnement de l'année 2004 a été de 24.937.000 F cfp, identifié au sous-chapitre 94401, dont une partie a été utilisée pour couvrir les dépenses de fonctionnement et l'autre partie, pour le financement des publications et prestations de service. Ces deux derniers objectifs méritent d'être largement soutenus, la conservation nécessitant en effet des moyens spécifiques et les publications, des moyens pour les porter à la connaissance du public et les rendre accessibles au plus grand nombre.

